



Conseil exécutif

Cent troisième session
Málaga (Espagne), 9-11 mai 2016
Point 3 b) de l'ordre du jour provisoire

CE/103/3(b)
Madrid, 24 mars 2016
Original : anglais

Rapport du Secrétaire général

Partie I : Tendances du tourisme et activités

b) L'intégration du tourisme dans les priorités mondiales

I. Introduction

1. Faire valoir la contribution du tourisme à la croissance économique, à un développement sans exclusion et à la durabilité environnementale dans les programmes d'action aux échelons national et international reste une priorité importante de l'Organisation, étant donné que c'est une condition préalable à la formulation et à l'application de politiques appuyant l'expansion et la durabilité du secteur.
2. Le présent rapport met en lumière les principales interventions réalisées ou prévues par le secrétariat pour faire une place au tourisme dans les programmes d'action mondiaux et nationaux depuis le rapport soumis au Conseil exécutif à sa cent unième session.

II. L'intégration du tourisme dans les priorités mondiales

3. La campagne de remise de la **Lettre ouverte de l'OMT et du WTTC sur les voyages et le tourisme** se poursuit. Depuis son lancement en 2011, un total de 82 chefs d'État et de gouvernement ont reçu la Lettre ouverte. Cette initiative vise à promouvoir le rôle du secteur au plus haut niveau, à favoriser la coordination transversale des politiques pour ce qui a trait au tourisme et à sensibiliser les décideurs aux défis pressants auxquels le secteur se trouve confronté.
4. La **sixième réunion des ministres du T.20** s'est tenue en République turque les 29 et 30 septembre 2015. Conformément aux priorités de la présidence turque du G20, elle a examiné comment le tourisme peut relever le défi d'une reprise non créatrice d'emplois, en mettant particulièrement l'accent sur les politiques en faveur de l'égalité des sexes et celles traitant du chômage des jeunes, de l'adéquation des compétences, de l'entrepreneuriat et de l'investissement. Dans ce but, l'OMT et l'Organisation internationale du Travail (OIT) ont préparé un document de travail et un communiqué, inclus en annexe à la Déclaration des dirigeants du G20 <http://g20.org.tr/g20-ministers-of-tourism-discuss-how-tourism-can-create-more-and-better-jobs/>.



La **septième réunion des ministres du tourisme du G20** aura lieu à Beijing (Chine), le 20 mai 2016, dans le cadre de la présidence chinoise du G20. Elle coïncidera avec la première Conférence mondiale sur le tourisme pour le développement organisée par l'OMT et par le Gouvernement de la République populaire de Chine. La réunion aura pour thème « Le tourisme durable, instrument efficace de développement sans exclusion ».

5. **Le secrétariat poursuit ses interventions en vue d'obtenir, pour le tourisme, un rang de priorité plus élevé dans les programmes d'action du système des Nations Unies et dans ceux d'autres organisations internationales et régionales pertinentes** (pour les détails, voir le document CE/103/5). Dans ce contexte, il convient de souligner ce qui suit :

a) L'inclusion du tourisme dans les **objectifs de développement durable**. Par suite des efforts concertés du secrétariat et des États membres de l'OMT, le tourisme figure en tant que cible dans trois des objectifs de développement durable (objectif 8 : Promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous ; objectif 12 : Établir des modes de consommation et de production durables ; et objectif 14 : Conserver et exploiter de manière durable les océans, les mers et les ressources marines aux fins du développement durable). Les cibles relatives au tourisme sont spécifiquement :

- Cible 8.9 : « D'ici à 2030, élaborer et mettre en œuvre des politiques visant à développer un tourisme durable qui crée des emplois et mette en valeur la culture et les produits locaux » ;
- Cible 12.b : « Mettre au point et utiliser des outils de contrôle de l'impact sur le développement durable d'un tourisme durable créateur d'emplois et valorisant la culture et les produits locaux » ; et
- Cible 14.7 : « D'ici à 2030, faire mieux bénéficier les petits États insulaires en développement et les pays les moins avancés des retombées économiques de l'exploitation durable des ressources marines, notamment grâce à une gestion durable des pêches, de l'aquaculture et du tourisme ».

Toutefois, il est important de souligner que, de par son caractère transversal, le tourisme est à même de contribuer à chacun des 17 objectifs de développement durable (pour de plus amples informations sur le tourisme et les objectifs de développement durable, voir <http://icr.unwto.org/fr/content/le-tourisme-et-les-objectifs-de-developpement-durable>).

L'OMT est représentée en qualité d'observateur dans le Groupe d'experts des Nations Unies et de l'extérieur chargé des indicateurs relatifs aux objectifs de développement durable, qui a proposé des indicateurs pour mesurer les cibles des objectifs de développement durable (voir <http://unstats.un.org/unsd/statcom/47th-session/documents/2016-2-SDGs-Rev1-f.pdf>).

b) Préparatifs des célébrations de l'**Année internationale du tourisme durable pour le développement (2017)**. L'Assemblée générale des Nations Unies a approuvé la proclamation de l'Année internationale du tourisme durable pour le développement (2017). Dans la résolution qu'elle a adoptée le 4 décembre 2015, elle constate « l'importance attachée au tourisme international, en particulier à la proclamation d'une année internationale du tourisme durable pour le développement, pour ce qui est de favoriser la compréhension entre tous les peuples, de faire mieux connaître le riche héritage des différentes civilisations et de faire davantage apprécier les valeurs inhérentes aux différentes cultures, contribuant ainsi à renforcer la paix dans le monde ».

La proclamation par l'Assemblée générale des Nations Unies de l'Année internationale du tourisme durable pour le développement (2017) est une occasion exceptionnelle à saisir de promouvoir la contribution du secteur du tourisme aux trois piliers de la durabilité (économique, social et environnemental) tout en faisant prendre la mesure des véritables dimensions de ce secteur souvent sous-estimé. Étant l'institution des Nations Unies chef de file pour cette initiative, l'OMT s'occupera de l'organisation et de la célébration de l'Année internationale, en collaboration avec les gouvernements, les organismes compétents des Nations Unies, d'autres organisations internationales et régionales ainsi que toutes les autres parties intéressées [voir le document CE/103/3(d)].

c) La **première Conférence mondiale sur le tourisme pour le développement** qui sera organisée par l'OMT et par la République populaire de Chine sur le thème « Le tourisme au service de la paix et du développement » sera l'occasion de faire avancer le débat au plus haut niveau sur la façon dont le tourisme peut contribuer aux objectifs de développement durable et au Programme de développement durable à l'horizon 2030 et de donner le coup d'envoi des préparatifs des célébrations de l'Année internationale du tourisme durable pour le développement (2017), lesquelles seront présentées officiellement en cette occasion.

d) L'OMT continue d'aller de l'avant dans ses travaux relatifs au **Cadre décennal de programmation concernant les modes de consommation et de production durables**. Le programme sur le tourisme durable est l'un des cinq programmes initiaux du Cadre décennal de programmation concernant les modes de consommation et de production durables, avec les programmes Information des consommateurs, Modes de vie durables et éducation, Pratiques durables de passation des marchés publics et Aménagement et construction durables. Le programme sur le tourisme durable est dirigé par l'OMT, avec comme co-chefs de file les Gouvernements de la République française (Ministère de l'environnement, de l'énergie et de la mer), de la République de Corée (Ministère de la culture, du tourisme et des sports) et du Royaume du Maroc (Ministère du tourisme).

e) **Promouvoir la sûreté et la fluidité des voyages**. L'OMT continue de travailler avec les organismes des Nations Unies, et plus précisément avec l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDD), pour assurer une plus grande convergence des priorités d'action en matière de tourisme et de sécurité et la pleine intégration du tourisme dans les mécanismes d'urgence et de sécurité, en vue d'avoir un cadre permettant des voyages plus sûrs tout en progressant dans le domaine de la facilitation des voyages (voir le document CE/103/9).

f) Afin de rapprocher les **priorités du tourisme et de l'aviation**, l'OMT et l'OACI ont organisé, en marge de la vingt et unième session de l'Assemblée générale, un Forum de haut niveau sur le tourisme et le transport aérien pour le développement (Déclaration OMT/OACI http://cf.cdn.unwto.org/sites/all/files/pdf/unwto_icao_m_statement_fr.pdf).

g) La quatrième Conférence internationale de l'OMT sur le tourisme et les médias qui s'est tenue en Tunisie en décembre 2015 a rappelé l'importance de combler l'écart entre les préoccupations du secteur du tourisme et celles des médias, surtout en temps de crise. Cette série de conférences de l'OMT vise à **faire une plus grande place au tourisme dans les priorités des médias**, particulièrement des médias généralistes et économiques.

h) **Proclamation de l'année 2018 Année européenne du tourisme et du patrimoine culturel**. L'OMT soutient la proposition de l'Intergroupe du Parlement européen « Développement du tourisme européen, patrimoine culturel, chemins de Saint-Jacques et autres itinéraires culturels européens » visant à faire de l'année 2018 l'Année européenne du tourisme

et du patrimoine culturel. L'OMT a officiellement manifesté son soutien à cet égard au Président de la Commission européenne, à la Commissaire au marché intérieur, à l'industrie, à l'entrepreneuriat et aux PME et au Commissaire à l'éducation, à la culture, à la jeunesse et au sport.

III. Suites à donner par le Conseil exécutif

6. Le Conseil exécutif est invité à :
 - a) Prendre note du travail accompli par le secrétariat pour intégrer le tourisme dans les priorités mondiales et nationales ;
 - b) Encourager les États membres à s'engager dans les processus de mise en œuvre des objectifs de développement durable aux échelons national et international ; et
 - c) Encourager les États membres au sein de l'Union européenne à soutenir la proposition visant à proclamer l'année 2018 Année européenne du tourisme et du patrimoine culturel.